

Un arbre à palabre pour échanger, apprendre et construire

Forum multi-acteurs sur la gouvernance au Mali

*Sous l'égide du Commissariat au Développement institutionnel (CDI),
avec l'appui du Service de Coopération et d'Action culturelle (SCAC) de l'Ambassade de France
et de l'Alliance pour refonder la gouvernance en Afrique (ARGA)*

SÉANCE 3 :

Le processus électoral au Mali

Jeudi 3 décembre 2009

**Communication des partis politiques (Centre Malien pour le Dialogue
Inter-partis et la Démocratie (CMDID))**

Par Issaga KAMPO

Contacts :

forummultiacteurs@yahoo.fr

Abdoul Aziz AGUISSA (CDI) - Tél.: (+223) 66 78 60 32 - Mél.: a_aguissa@cdi-mali.gov.ml

Néné Konaté TRAORE (ARGA) - Tél.: (+223) 76 42 02 80 - Mél.: nene_konate@yahoo.fr

Elisabeth DAU (SCAC/CDI) - Tél.: (+223) 74 65 11 64 - Mél.: elisabethdau@yahoo.fr

Ambroise DAKOUO (ARGA) - Tél. : (+223) 76 01 70 20 - Mél.: ambroisedak01@yahoo.fr

L'élection est le moyen par lequel les citoyens désignent librement leurs représentants dans un système démocratique.

Elle suppose l'existence d'un cadre et des règles garantissant à toutes les parties prenantes le libre exercice de leurs droits. Elle est aussi structurée et dictée par la définition des rôles et responsabilités des différents acteurs intervenants dans le processus.

Au Mali, l'instauration du multipartisme a vu la naissance de plusieurs Partis politiques et l'organisation de plusieurs scrutins.

Aujourd'hui, la pratique démocratique interpelle tous les acteurs, et principalement les partis politiques qui sont au début et à la fin de tout processus électoral.

A ce titre, l'IMD à travers le Centre Malien pour le Dialogue Inter- partis et la Démocratie (CMDID) a créé un cadre de concertation permanent et un soutien aux partis politiques afin qu'ils puissent mieux exercer leurs rôles.

La présente contribution se situe dans le cadre des différentes réflexions déjà faites par le CMDID pour consolider la démocratie au Mali.

2.3.1 Les constats et les défis

L'amélioration du processus électoral passe obligatoirement par la maîtrise des méthodes et outils par ceux mêmes qui chargés d'alimenter la démocratie, il s'agit en premier lieu des partis politiques.

Dans ce système, plusieurs autres acteurs interviennent avec chacun ses rôles et responsabilités qui sont contenus dans la loi électorale.

Les partis politiques après plusieurs années de pratique démocratique ont fait des constats ; qui constituent également des défis sur le processus électoral dans son ensemble, qui sont caractérisés par :

- Le nombre très élevé de partis politiques : animateurs de la vie politique, les partis politiques sont les porteurs de projets de société pour les populations. Le nombre croissant des partis inquiète tant les populations que les partis eux-mêmes. Des interrogations sont alors soulevées :
 - La connaissance des missions d'un parti politique par les acteurs politiques ;
 - L'existence d'une démocratie interne au sein des partis politiques ;
 - L'animation des partis politiques ;
 - La communication au sein des partis politiques.

- Le manque d'encadrement au sein des partis politiques : Les partis politiques ne sont visibles que lors des joutes électorales. Leurs missions de formation et d'information des populations ; et missions qui justifient le financement des partis ne sont pas assurées.

- La multiplicité des organes de gestion des élections : Le Mali a expérimenté plusieurs modèles d'administration des élections :
 - Le modèle gouvernemental en 1992 : lors des premiers scrutins organisés en 1992, le ministère de l'intérieur a organisé les trois élections (municipales, législatives et présidentielles).
 - Le modèle indépendant en 1997 : la crise de confiance instaurée entre le pouvoir et l'opposition a amené cette dernière à proposer l'organisation des scrutins par un organisme indépendant. La loi électorale révisée en 1997 la création de la Commission Electorale Nationale Indépendante (CENI). Cette nouvelle structure composée de 30 membres (Partis Politiques, représentants de l'administration, société civile) installée en janvier 1997 avait la lourde charge d'organiser les scrutins. Les législatives étaient prévues pour le 13 avril 1997 ; le manque de préparation technique, la non maîtrise des aspects par la CENI ont abouti à un fiasco et donna naissance à une crise politique qui durera Cinq ans.
 - Le modèle mixte depuis 1999 : Conséquence de l'échec de la CENI ayant la gestion totale de tous les aspects du scrutin, cette formule a prévu trois structures de gestion des élections (le MATCL pour l'organisation matérielle, la DGE pour la gestion du

fichier électoral, la confection et l'impression des cartes d'électeurs, la CENI ayant pour rôles le suivi et la supervision).

L'existence de ces trois structures n'ont pas permis d'assainir le processus électoral, ni de donner aux populations une garantie réelle dans la gestion des élections. Le coût des élections au Mali sont énormes et non maîtrisés par les acteurs.

- La tenue presque tous les deux ans des scrutins : Depuis le 13 avril 1997, des scrutins sont régulièrement organisés presque tous les ans au Mali. A cela il faudra ajouter les différentes élections partielles tenues.
- Le faible taux de participation des populations aux scrutins organisés : Malgré l'existence de plus de 100 partis politiques pour une population électorale de 5 à 6 millions d'électeurs, les maliens ne votent pas. Les taux de participation aux scrutins n'ont jamais atteint les 50%. Les interrogations à ce niveau sont nombreuses, et les partis politiques ont trouvé que les causes peuvent se trouver soit au niveau du mode d'inscription ou du manque de confiance des électeurs envers les partis politiques.
- La fraude et la corruption électorale : De 1992 à nos jours, la loi électorale a connu Six (6) modifications. Le vote est caractérisé par la fraude et la corruption durant tout le processus. Le constat général est que les partis sont impliqués dans le processus depuis la révision des listes électorales jusqu'à la proclamation définitive des résultats. Les causes de cette fraude qui perdure peuvent se situer par :
 - Des articles de la loi électorale qui sont sources de fraude (témoignage, procuration),
 - La falsification des résultats des bureaux de vote,
 - L'incompétence des agents chargés de diriger les bureaux de vote,
 - La non application des sanctions prévues par les textes,La corruption est bien visible et elle est caractérisée par l'achat de conscience : les électeurs ne votent plus qu'au plus offrant. Les jours de scrutins constituent des foires, et chacun s'apprête à faire le bon marché. Est élu, celui qui a donné le plus d'argent.

2.3.2 Les perspectives

Au regard de ces constats et défis, la fondation CMDID a fait des réflexions et recommandations qui portent sur les axes suivants :

- Au niveau des acteurs politiques : Il s'agit de toutes les actions engagées et celles en cours pour le renforcement des capacités des partis politiques et l'instauration d'un dialogue fécond entre acteurs. Les partis politiques sont les acteurs principaux du processus électoral, à cet égard, les recommandations ont été traduites en activités que le projet finance pour les partis membres.
 - L'élaboration de projet de société par les partis politiques. C'est à travers le projet élaboré et approprié par les militants qu'un parti doit conquérir le pouvoir et l'exercer.
 - La démocratie interne au sein des partis politiques. L'existence des textes au sein des partis, le mode de fonctionnement des partis politiques, le mode de désignation des candidats sont des aspects permettant à un parti politique d'être crédible.
 - La gestion de l'information par les organes et instances des partis politiques.La maîtrise et l'instauration de ces démarches renforcent les partis politiques et la démocratie dans notre pays.
- Au niveau externe : C'est l'encadrement juridique et institutionnel qui a porté l'attention des partis politiques. Ils ont fait des recommandations sur les aspects suivants :
 - La mise en place d'une structure unique et pérenne chargé de gérer les élections. Il s'agit de confier les missions du MATCL, de la DGE et de la CENI à une seule et unique structure. Cette structure sera dotée d'un secrétariat permanent. Les avantages de la création d'une structure unique et pérenne sont multiples :
 - La maîtrise du calendrier électoral,
 - La capitalisation des acquis (en termes de savoir-faire et du matériel),

- La maîtrise du coût des élections
- La révision des textes (Constitution, loi électorale, charte des partis politiques) permettant:
 - L'adaptation d'un mode de scrutin
 - L'amélioration du mode d'inscription des électeurs sur les listes électorales,
 - Amélioration du système d'identification des électeurs,
 - Combattre la fraude et la corruption électorale à travers l'application des sanctions, mais surtout intensifier la sensibilisation sur le comportement de changement et aussi mettre en avant les vertus de notre société,
 - Le durcissement des modalités de création d'un parti politique,
 - La révision des critères d'attribution du financement public des partis politiques,
- Quant à la problématique du taux de participation qui reste toujours très faible, les partis politiques estiment que même si la légalité est respectée, la légitimité reste à améliorer. L'amélioration du taux de participation a des conditions transversales qui passeront obligatoirement par l'existence de textes favorisant la participation des populations, le climat de confiance des électeurs envers les partis politiques. Pour cela, les recommandations en ce qui concerne la méfiance des partis politiques et les populations ont été identifiées :
 - L'instauration d'un dialogue permanent entre partis politiques et politiques,
 - La promotion de l'homme politique,
 - L'implication et la participation des populations dans l'élaboration des projets de société des partis politiques,
 - Le compte rendu des élus aux populations,
 - La réhabilitation des langues nationales et les canaux de communication traditionnels...

Conclusion

La fondation CMDID s'est aussi appropriée des recommandations de la Commission de Réflexion sur la Consolidation de la Démocratie au Mali et a permis à tous les partis politiques de porter leurs observations sur le document.

La démocratie malienne est jeune, elle est en construction. Et comme toute œuvre humaine, elle aura toujours des imperfections. C'est à travers des espaces et cadres de débats que l'on pourra mesurer ses forces et faiblesses et continuer à la consolider davantage.